

Conseil municipal du 12 juillet 2021

» Grenoble Habitat / Actis : Création d'une Société de Coordination

2-(26163). LOGEMENT SOCIAL : Approbation du principe de création d'une Société de Coordination comprenant les deux organismes ACTIS et Grenoble Habitat, pour constituer les outils métropolitains de construction, réhabilitation et gestion locative.

Dans un contexte de très forte transformation du logement social, la Ville de Grenoble s'engage auprès de la Métropole dans la volonté de doter le territoire d'outils locaux dédiés au logement social, solides financièrement, capables d'assurer les objectifs du Programme Local de l'Habitat, de rénover les logements et d'être au plus près des locataires.

La création d'une Société de Coordination métropolitaine et la cession de 2/3 des parts de Grenoble Habitat de la Ville de Grenoble à la Métropole s'inscrivent dans cette démarche. Ainsi la Métropole pilotera les deux premières briques - Actis et GH - de ce nouveau groupe d'outils dédiés au logement. Il s'agit d'inventer un nouveau modèle de logement social en faisant cohabiter un OPH, une SEM, demain peut-être des SCIC, ou des sociétés d'aménagements. Identifier les forces et faiblesses de chacun de nos outils historiques pour en tirer les forces au bénéfice de la construction de logement social, de la gestion de proximité, de formes urbaines favorables à la santé et au vivre ensemble, de l'accompagnement social et de l'association des locataires au pilotage de ces communs.

La SAC est une première étape qui permettra une coopération approfondie entre les deux organismes au profit du logement.



Visite du chantier Hautbois d'ACTIS © Thierry CHENU © 2021

Nicolas Beron-Perez, Conseiller municipal au Logement, déclare : « La loi de finance 2018 qui a fragilisé les finances des bailleurs sociaux et la loi ELAN qui astreint les bailleurs sociaux à gérer 12 000 logements au minimum nous obligent à inventer localement un nouveau modèle de construction, rénovation et gestion locative du logement social. Nous souhaitons transformer ce contexte en une opportunité : améliorer la qualité des bâtiments et des logements existants, augmenter la construction et le nombre de logements, tout en réaffirmant la gestion publique des deux entités. En vendant les parts qu'elle possède à Grenoble Habitat,

la Ville se met en cohérence avec ses compétences, tout en s'assurant de la continuité de la gestion publique du bailleur à un échelon local. Cette société de coordination permettra également d'établir des synergies, en croisant les compétences complémentaires (construction, gestion, réhabilitation) et en élargissant le champ d'intervention des deux bailleurs sociaux (logement adapté ou spécifique, activité, équipements publics, etc.). La feuille de route, la gouvernance, les équilibres budgétaire, des futurs outils métropolitains restent à construire en toute transparence. La structuration finale des outils qui seront créés correspondra au final à la capacité de tous à inventer un nouveau model. »

Pour rappel, la loi de Finances 2018 est venue bouleverser le modèle économique sur lequel reposait le financement du logement social en France : la réduction de Loyer de Solidarité et l'augmentation de la Taxe sur la Valeur Ajouté sont venues ponctionner les recettes des bailleurs sociaux fragilisant de fait les organismes et la réalisation des programmes en cours et à venir de construction et de réhabilitation de logement.

La loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) est venue recomposer le paysage des organismes de logement locatif social puisque chacun doit désormais atteindre la taille de 12 000 logements au minimum.

» La réhabilitation du quartier de l'Abbaye commence !

3-(26387). LOGEMENT SOCIAL : Participation exceptionnelle de la Ville de Grenoble à la SAIEM Grenoble Habitat, pour la réhabilitation de 32 logements locatifs sociaux -Ilot nord de la cité de l'Abbaye.

La Ville de Grenoble apporte une participation financière exceptionnelle à Grenoble Habitat, à hauteur de 175 k€ afin de réhabiliter 32 logements sociaux situés sur le quartier de l'Abbaye.

Cette cité construite dans les années 1920, est labellisée Architecture Contemporaine Remarquable depuis 2003. Elle représente un témoin architectural et historique emblématique de Grenoble.

Situé en quartier prioritaire de la Ville, elle comprenait à son origine 252 logements sociaux répartis dans 15 bâtiments en trois îlots organisés autour de cours plantées d'arbres. Afin de favoriser la mixité sociale dans le quartier réhabilité, le logement social représentera désormais 35% des logements, soit 80 appartements.

Cette politique de rééquilibrage de logement sociaux sur le territoire est accompagné d'une révision 35% du taux de logements sociaux des futures opérations immobilières. De même le seuil de déclenchement pour produire du logement social dans des opérations immobilières passe de 10 à 3 logements.

Cette réhabilitation s'inscrit dans un projet urbain d'ensemble, en alliant la préservation d'un patrimoine, à la fois architectural, urbain et social avec les exigences de confort et d'usages de la vie contemporaine des logements. Le futur projet d'aménagement conservera et valorisera la structure historique des îlots.

Grenoble Habitat a été retenue pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération de réhabilitation d'une pre-



Abbaye, place de la comune, drone

© Sylvain Frappat - Thierry CHENU, Ville de Grenoble 2019



Quartier de l'Abbaye, rénovation urbaine, bitume retourné et transformé en terrain de plantations.

© Sylvain Frappat - Ville de Grenoble 2021

mière tranche de 32 logements locatifs sociaux, soit 2 bâtiments de 16 logements situés sur l'îlot Nord au 1-3 place Riboud et au 17-19 rue Marie Chamoux. Les objectifs poursuivis : la mise en valeur des caractéristiques patrimoniales des bâtiments et l'amélioration du confort des bâtiments (thermique, phonique, modernisation de l'agencement des pièces).

Le budget total s'élève à 3 143 720€, financés par Grenoble Habitat, l'Etat (aide PALULOS), Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble.

Isabelle Peters, Adjointe au Secteur 5, déclare : *« Les travaux du quartier de l'Abbaye vont démarrer. Quartier historique, populaire, au patrimoine architectural exceptionnel, le projet de l'Abbaye fait partie des grands projets urbains pour transformer la ville. Au cœur des objectifs de la Ville : conserver l'esprit du quartier tout en l'adaptant aux normes du 21e siècle, en concertation avec les habitant-es. La rénovation et la réhabilitation des quartiers populaires est une des priorités de la Ville. En effet, le niveau de vie, l'environnement et la santé sont étroitement liés. »*

» Grenoble et Bethléem développent encore plus leurs liens !

4-(26273). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE : Convention de rétrocession entre la ville de Grenoble et la ville de Bethléem relative à la Convention de financement entre l'Agence Française de Développement et la ville de Grenoble pour la mise en oeuvre du projet «Grenoble et Bethléem : deux villes du vivre-ensemble, le patrimoine au service de la cohésion sociale» dans le cadre de la coopération décentralisée Grenoble-Bethléem.

Le projet « Grenoble et Bethléem : deux villes du vivre-ensemble, le patrimoine au service de la cohésion sociale » a été lauréat de l'appel à projet de l'Agence Française de Développement (AFD). Pendant trois ans, Grenoble va soutenir la Ville de Bethléem dans ses actions pour la préservation et la promotion du patrimoine, afin d'en faire un outil de cohésion sociale pour ses habitant-es. Parmi les objectifs : l'amélioration de la connaissance du patrimoine palestinien, le renforcement de la gouvernance locale dans les domaines de la préservation et de la promotion du patrimoine, ainsi que la sensibilisation à la diversité culturelle palestinienne.

Ce projet permettra à la Ville de Bethléem de structurer son développement touristique autour d'une offre plus diversifiée et plus ancrée sur le territoire, et d'impliquer les citoyen-nes dans les processus décisionnaires.

Dans le cadre d'une convention de rétrocession, Grenoble participera à hauteur de 30% du budget total d'environ 500 k€ (après que l'AFD lui ait versé le montant nécessaire, sous forme de subvention, condition à l'attribution de la subvention pour mettre en oeuvre le projet).

Emmanuel Carroz, Adjoint à la Mémoire, aux Migrations et aux Coopérations internationales, déclare : *« Ce projet fait suite à la longue liste de projets mis en oeuvre entre Grenoble et ses 19 villes partenaires, dont Bethléem fait partie. Il va permettre à la Ville de renforcer la cohésion sociale et le vivre-ensemble avec une dimension éducative, pour ses habitant-es et ses visiteur-ses, deux principes qui nous sont chers à Grenoble. Nous sommes très heureux de pouvoir soutenir et accompagner ce projet culturel et historique. Pour la Ville de Grenoble, c'est aussi l'opportunité de mobiliser sa politique publique en matière de culture et de patrimoine à l'international et de mobiliser des acteurs-clés de son territoire, comme des associations et des établissements publics. »*

» Une troisième ferme urbaine à Grenoble !

9-(26016). ENVIRONNEMENT : Convention d'occupation précaire entre la Ville de Grenoble et le Collectif Autonomie Alimentaire de Grenoble et ses environs, d'un terrain avenue d'Innsbruck à Grenoble, pour l'émergence de la ferme coopérative GrandAlpe.



Inauguration de la ferme urbaine d'insertion sociale Mille Pousses
© Auriane POILLET, Ville de Grenoble 2021

Depuis 2018 la Ville de Grenoble a installé deux fermes urbaines, couplant des activités de production maraîchère et de démonstration en site urbain : « Les Jardins Détaillés » sur une parcelle attenante à son Centre horticole, et « Mille Pousses » dans le parc Lesdiguières.

En 2020, afin de répondre à l'appel à projet national « Quartiers Fertiles », l'équipe ANRU Grenoble Alpes Métropole - Ville de Grenoble a recherché du foncier et un porteur de projet : l'association « Collectif Autonomie Alimentaire de Grenoble et ses environs » (CAA) est lauréate de cet appel à projet en avril 2021, avec un modèle de ferme urbaine coopérative incluant les habitant-es dans son fonctionnement.

Dans le cadre du Plan de Relance, l'association bénéficiera d'une subvention à hauteur de 50% des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

La Ville de Grenoble ayant soutenu le projet dans le cadre de l'appel à projet Quartiers Fertiles, elle met à disposition de l'association un terrain nu, à titre gracieux, situé avenue d'Innsbruck au cœur du projet urbain GrandAlpe, entre les Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles.

D'une superficie de 10 717 m² (dont 8 728 m² de pleine terre), ce terrain présente de nombreux avantages pour l'agriculture urbaine :

- une surface de pleine terre potentiellement disponible d'environ 1,4 ha d'un seul tenant, permettant une soutenabilité économique à terme pour deux maraîcher-es ;
- l'absence de réseaux enterrés ;
- un très bon potentiel agronomique avec 1,6 m d'épaisseur de sol ;
- une absence de pollution dans les sols ;
- un ensoleillement permanent du fait de son exposition plein sud ;
- un classement actuel de la parcelle au PLUi en zone UZ1, autorisant les constructions neuves destinées à l'activité agricole.

En préparation de la mise en culture (printemps 2022) et afin de permettre à l'association d'animer et de mobiliser les acteurs locaux et les familles « consom'actrices », une première convention d'une durée de 9 mois prendra effet à compter du 19 juillet. Un bail agricole adapté prendra la suite de cette convention.

Chloé Pantel, Adjointe du Secteur 6, déclare : « Une troisième ferme urbaine va s'installer à Grenoble : c'est une excellente nouvelle pour les habitant-es de la Villeneuve et pour tout le territoire. En soutien aux projets d'autonomie alimentaire, la Ville de Grenoble accompagne le développement de l'agriculture urbaine avec les associations, les collectifs et les habitant-es à travers divers dispositifs comme la création d'espaces de jardinage en bas de chez soi ou le Budget participatif. Les Grenoblois-es peuvent d'ores et déjà rejoindre les 42 potagers et 7 vergers collectifs recensés sur la plateforme [Végétalise ta ville](#) et tant d'autres projets en germination ! »

Antoine Back, Adjoint en charge de la stratégie alimentaire, déclare : « L'installation prochaine d'une nouvelle ferme urbaine à Grenoble est une étape importante dans la structuration d'une agriculture urbaine nourricière, populaire, durable pour la planète comme pour les personnes. En développant un modèle économique innovant, mêlant professionnel-les et habitant-es, ce projet pose un nouveau jalon tant dans la gouvernance alimentaire de notre territoire que dans le projet urbain GrandAlpe. »



➤ Renouvellement des appareils de chauffage au bois : la Ville apporte sa contribution

5-(26076). ENVIRONNEMENT : Soutien au renouvellement des appareils de chauffage au bois peu performants et aux bonnes pratiques.

La Ville de Grenoble vient compléter la prime air-bois de la Métropole, mise en place en 2015. Cette aide aux particulier-es s'élève à 1 600 €, majorée de 400 € selon les ressources du ménage pour le remplacement des appareils antérieurs à 2002 par un nouvel équipement label « flamme verte 7 étoiles » installé par un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Le coût des travaux s'établit en moyenne à 5000€. Depuis fin 2020, les ménages modestes et très modestes peuvent obtenir un financement intégral grâce à l'évolution du dispositif « Ma Prime Rénov' » mis en place par l'Etat.

Sur Grenoble, on comptabilise environ 1080 appareils non performants. La mauvaise combustion du bois (chauffage au bois et déchets verts) est la première cause d'émissions de particules fines sur le bassin grenoblois. En 2019 et 2020, ce sont 235 000 habitant-es de l'agglomération qui ont été exposés à un dépassement du seuil préconisé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

La Ville, afin d'accélérer le renouvellement des appareils de chauffage au bois non performants, complète désormais le dispositif « prime air-bois » et s'engage aux côtés de la Métropole.

Ainsi, elle s'engage à mobiliser sa communication (affichage, vidéo, réseaux sociaux, site web, journal...) et ses services (Maisons des habitants, plateforme précarité, CCAS...) afin de faire connaître les dispositifs de la Métropole et de l'Etat et encourager les bonnes pratiques, en lien avec la Métropole.

Elle met également en place une aide financière communale, cumulable avec les aides de la Métropole et de l'Etat, soumise aux mêmes conditions que la prime air-bois, à l'attention des particulier-es pour le remplacement d'un appareil au bois ancien par un système au bois plus performant :

- 800 € maximum pour les dossiers justifiant, selon le barème de l'Etat, de revenus très modestes, modestes et intermédiaires ;
- 400 € maximum pour les dossiers justifiant de revenus supérieurs ;

Pierre-André Juven, Adjoint à la Santé et l'Urbanisme, déclare : « *En s'associant aux dispositifs de soutien au renouvellement des appareils de chauffage au bois non performants existant, la Ville réaffirme son ambition d'améliorer la qualité de l'air dans le bassin grenoblois. La pollution de l'air, à Grenoble, ce sont 145 morts prématurées par an. Trouver des solutions durables et réalistes aux premières sources de pollution de l'air, le chauffage au bois mais aussi les transports, est primordial pour la santé de tous et toutes.* »

Gilles Namur, Adjoint à la Nature en ville, aux Espaces publics, à la Biodiversité, à la Fraîcheur et aux Mobilités, ajoute : « *Selon ATMO en 2020, la chute de 70% du transport automobile pendant le premier confinement et l'hiver particulièrement doux ont eu des impacts significatifs sur la qualité de l'air, avec une baisse de moitié des niveaux d'oxyde d'azote, et un niveau de particules fines inférieur à la moyenne régionale des cinq dernières années. Nous devons continuer et amplifier les efforts pour permettre à chacun-e de respirer un air sain.* »

» La Bastille, totem de Grenoble Capitale verte 2022, se prépare

10-(26308). CAPITALE VERTE EUROPEENNE : Subvention d'équipement à la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille, pour réaliser des travaux dans le cadre de Grenoble capitale verte.

Le site de la Bastille sera le lieu totem de Grenoble Capitale verte Européenne. Abritant une grande biodiversité, il offre aussi de nombreuses richesses patrimoniales et culturelles et une grande variété d'activités de loisirs et sportives, gratuites, accessibles à tous et toutes grâce au plus ancien téléphérique urbain d'Europe.

La Bastille, c'est un lieu de vie apaisé et apaisant, c'est un trait d'union entre la ville et la montagne.

La Bastille c'est également le lieu totem visible de toutes et tous les Grenopolitains, dont la vue, notamment depuis le site sommital, permet de comprendre notre territoire d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Pour accueillir les visiteurs et visiteuses dans les meilleures conditions, des travaux sont nécessaires à plusieurs endroits : réfection des façades de la gare supérieure du téléphérique, du sol et des réseaux de la place Tournure, réfection de la salle du Cavalier Casmaté, installations du restaurant du téléphérique, etc. La Ville, propriétaire foncier du site sommital s'associe à la Régie du Téléphérique pour porter une partie des investissements (160K€) et apporte sa garantie à l'emprunt de 160K€ qui sera contracté par la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille (RTGB), gestionnaire et exploitante du site sommital.

Les partenaires de Grenoble Capitale Verte Européenne - l'Etat, Grenoble-Alpes Métropole et le Conseil Départemental - ont été sollicités pour apporter un soutien financier supplémentaire qui porterait les investissements à 800k€.



Téléphérique de la Bastille
© Auriane POILLET Ville de Grenoble 2020

Maud Tavel, Adjointe à la Tranquillité publique, déclare : « *Depuis plusieurs mois, la Ville de Grenoble et ses nombreux partenaires se préparent pour Grenoble Capitale verte européenne. Les comités des partenaires se réunissent régulièrement. Le dernier, en juin a réuni 150 actrices et acteurs du territoire engagés pour amplifier les transitions ; il a permis de présenter les grandes avancées du projet, les défis à relever, et de co-construire une programmation audacieuse et inspirante !*

La Bastille, sera le totem de Capitale verte, le site représente bien les enjeux de la transition : la protection des ressources, la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique (en favorisant les îlots de fraîcheur notamment)... Le titre Capitale verte européenne 2022 est donc l'occasion de lancer une première tranche de travaux du site pour sa préservation et sa mise en valeur ainsi que pour accueillir les délégations qui nous rejoindront pour partager les inspirations pour demain. Ces travaux sont une première étape, la Ville va continuer à valoriser ce site, avec ses partenaires, au patrimoine exceptionnel ces prochaines années.»

» La Ville de Grenoble s'engage contre la maladie d'Alzheimer

46-(26340). ACTION SOCIALE : Signature de la Charte «Ville aidante Alzheimer» et coorganisation de la journée mondiale 2021

Eric Piolle, Maire de Grenoble, et Kheira Capdepon, Adjointe aux Aîné-es, aux aidant-es et à l'intergénérationnel, vont signer la Charte «Ville aidante Alzheimer» à l'occasion de la journée mondiale contre la maladie d'Alzheimer 2021 qui aura lieu en septembre.

Ainsi, Grenoble réaffirme sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de tisser des liens durables avec l'association France Alzheimer.

La Charte a trois objectifs principaux : sensibiliser, inclure, informer et orienter la personne malade et sa ou son proche aidant-e. La Ville de Grenoble s'engage à favoriser l'accès aux droits, à l'information et à la communication des personnes malades et des proches aidant-es, tout en développant des actions adaptées aux spécificités locales, destinées à préserver leur qualité de vie. Elle met d'ores et déjà en œuvre plusieurs dispositifs comme les Pôles d'Accueil Gérontologiques Intergénérationnels ou la Maison des Aidant-es qui accompagnent les personnes victimes de maladies neurodégénératives. Dans ses projets futurs, la Ville et son CCAS prennent également en compte cet enjeu, par exemple pour l'EHPAD de la ZAC Flaubert, actuellement en construction, qui accueillera 14 personnes malades Alzheimer dans une unité dédiée.

La journée mondiale contre la maladie d'Alzheimer sera l'occasion de faire vivre la dynamique participative et partenariale, d'accroître la visibilité des enjeux liés à la maladie d'Alzheimer et des troubles apparentés, tout en contribuant à faire évoluer les représentations sociales. A ce titre, les Grenoblois-es, les élu-es ainsi que les agent-es de la Ville et du CCAS seront mobilisé-es aux côtés des bénévoles et acteurs-rices du monde associatif afin que chacun-e puisse « aider les personnes malades et leurs proches aidant-es à toujours profiter de la Ville » (extrait de la Charte « Ville aidante Alzheimer »). Afin de garder trace de cette journée, une plaque sera posée au pied d'un arbre du parc Paul Mistral, situé à proximité de la vasque olympique.

Kheira Capdepon déclare : « *La Ville de Grenoble mène une politique ambitieuse, pionnière dans la lutte contre toutes les formes de discriminations, dont l'âgisme, afin de permettre à chaque habitant-e de s'épanouir au sein de son environnement de vie. Grenoble, ville accueillante, inclusive, est engagée dans l'accompagnement et la protection des Grenoblois-es face aux risques de vulnérabilité, de précarité et d'exclusion. La signature à venir de la charte « Ville aidante Alzheimer » constituera l'un des temps forts de la journée mondiale 2021, organisée en septembre prochain. Elle représente l'occasion de réaffirmer notre volonté commune de promouvoir un environnement de vie bienveillant à l'égard de chacun-e, et ce quel que soit son âge, ses besoins ou ses possibilités.* »

» La Ville soutient les bonnes pratiques de ses clubs de sports emblématiques

21-(25968). SPORT : Conventions d'objectifs et de moyens pour missions d'intérêt général avec les associations et sociétés sportives des groupements sportifs Brûleurs de Loups de Grenoble, Grenoble Foot 38 et avec l'association FC Grenoble Rugby.

La Ville de Grenoble a conclu de nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens pour trois saisons sportives avec les Brûleurs de Loup, le GF38 et le FC Grenoble Rugby. Ainsi, la Ville s'engage à financer des missions d'intérêt général développées par les trois structures.

Ces missions concernent :

- Le développement du sport pour toutes et tous : contribuer à l'élargissement des publics (jeunes, personnes vivant en quartier prioritaire, personnes en situation de handicap) et au vivre ensemble ;
- Le développement d'actions de cohésion sociale et de solidarités : actions en direction des migrant-es, tarification solidaire ou partenariats avec des acteurs du champ de l'action sociale, etc. ;
- La promotion du sport au féminin : visibilité médiatique des équipes féminines, progression des moyens alloués et du nombre de filles et femmes dans le club, etc. ;
- La transition écologique : mise en place d'action de réduction de l'empreinte environnement et sensibilisation aux transitions ;
- La sécurité, la santé et le parcours scolaire des joueurs et joueuses en formation.

Chaque année, le montant de la subvention sera réévalué en fonction des actions menées par les clubs et de leurs résultats.

Céline Mennetrier, Adjointe aux Sports, déclare : « *Nous sommes très attentifs à ce que nos clubs et associations sportives soient inclusifs et permettent l'émancipation de tous et toutes. Avec ces nouvelles conventions, nous travaillons avec les Brûleurs de Loups, le GF38 et le FCG afin qu'ils développent particulièrement le sport pour tous et toutes, qu'ils mènent des actions de cohésion sociale et de solidarités et qu'ils promeuvent le sport féminin, la transition écologique ainsi que la sécurité, la santé et le parcours scolaire des joueurs et joueuses. Les clubs professionnels sont la vitrine du sport, nous sommes fier-es de travailler avec eux à leur exemplarité.* »

» Permettre au plus grand nombre de jeunes Grenoblois-es de partir en vacances cet été.

27-(26339). JEUNESSE : Attribution d'une subvention à l'association Football Club Allobroges Asafia au titre du projet «Découverte de la montagne et des valeurs de la montagne aux 2 Alpes».

Dans le cadre de ses activités à destination des jeunes et de sa philosophie « plus que du sport », l'association Football Club Allobroges Asafia (FC2A) organise cet été des séjours aux 2 Alpes. Ces séjours sont destinés en priorité mais non exclusivement aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville, en situation socio-économique précaire, et prévoient des activités de loisirs autour du sport, de la culture, et du développement durable.

La Ville reconnaît la pertinence des objectifs de ce projet et apporte ainsi à l'association les moyens nécessaires pour le réaliser en allouant une subvention de 5 000 € pour permettre au plus grand nombre de jeunes Grenoblois-es de partir en vacances cet été.

Annabelle Bretton, Adjointe à l'Education populaire, la Jeunesse et la Démocratie ouverte, déclare : « *Cet été, la Ville de Grenoble renforce les offres de séjours pour les jeunes, dont le quotidien a été bouleversé par la crise sanitaire. Au-delà de cette subvention de 5 000€ au FC2A dédiée aux séjours des jeunes, la Ville de Grenoble offre cet été 200 nuitées en auberge de jeunesse à travers le dispositif Destination vacances. De plus, pendant la période estivale, pour la 3e année consécutive, les chantiers jeunes permettront à des dizaines de jeunes Grenoblois-es de participer à des missions de solidarité indemnisées. Enfin, la Ville de Grenoble organise des séjours pour les jeunes à travers son service jeunesse et soutient les structures qui en proposent (partenariat avec la Ligue de l'enseignement, soutien aux structures socio-culturelles, etc.). Les loisirs sont un droit, il sont essentiels pour se reposer, s'émanciper et se rapprocher de la nature.* »